

[Texte]

see profound shifts in the working environment. The rapid development of new technology and the requirement to concentrate on economically viable industries will have a serious impact on labour sectors which traditionally have provided immigrants, and particularly immigrant women, with employment. Most notable of these of course, is the garment industry.

In addition, Canada will continue to accept for purposes of family re-unification, immigrants from Third World countries, and refugees whose numbers are growing as a result of the increased tensions in the Middle East, Latin America, the Caribbean and Africa.

The social environment over the next five years is also likely to be influenced by the Charter of Rights and Freedoms. While it is to be assumed that the Charter will be a major vehicle in ensuring that Canadian society moves more directly against discrimination and prejudice it cannot be assumed that Clause 27, which deals with cultural rights, will have the same impact. A former human rights and constitutional lawyer and now a justice of the Ontario Supreme Court, Walter Tarnopolsky has expressed the opinion that the clause may be used, however, in a political and moral sense to ensure equal support for all aspects of the Canadian cultural diversity.

• 1000

The growing assertiveness of the ethnic and racial minorities' population will likely impact on all aspects of organized cultural activity with increasing expectations for government support more on a par with those of so-called mainstream cultural activities.

This expected period of uncertain economic growth and changes in the work environment may increase anxiety, which in turn would create a milieu conducive to incidents of discrimination based on race. This, coupled with a magnified sense of Canadian identity within the visible minority communities, will provide the material for possible confrontation and public interaction.

Notwithstanding this, I firmly believe that the immediate future holds promise in spite of problems. Increasingly, the policy announced by the Prime Minister in 1971 and its implementation is gaining stature and acceptance in Canada and internationally.

I must acknowledge, in closing, the outstanding contributions made by my officials in the Multiculturalism Directorate, who have gained an enviable reputation in spite of their small numbers across the country for what I can only describe as their dedicated efforts in promoting the multiculturalization of Canada, and I intend to build on this unique relationship, which provides an excellent model of positive interaction between government and some of its major constituencies. Given the determination to overcome resistance based on negative perceptions and given the sensitivity and good will that is characteristic of the majority of Canadians, the Multiculturalism Directorate, with its new legislative base, will

[Traduction]

transformations profondes du milieu de travail. Le développement rapide des nouvelles technologies et la nécessité de se concentrer sur les industries qui sont économiquement viables auront un impact sérieux sur les secteurs qui ont toujours compté un grand nombre d'immigrants (et particulièrement d'immigrantes). Le principal de ces secteurs sera probablement l'industrie du vêtement.

Par ailleurs, le Canada continuera d'accepter les immigrants du Tiers-Monde dont la famille se trouve au Canada, ainsi que les réfugiés, qui sont de plus en plus nombreux en raison des tensions croissantes au Moyen-Orient, en Amérique latine, aux Antilles et en Afrique.

En outre, le climat social des cinq prochaines années est susceptible d'être influencé par la Charte des droits et libertés. Si on présume que la charte contribuera de façon importante à faire en sorte que les Canadiens rejettent directement la discrimination et les préjugés, on ne peut présumer que l'article 27, qui porte sur les droits culturels, aura le même impact. Walter Tarnopolsky, ancien avocat et spécialiste des droits de la personne et du droit constitutionnel, a toutefois exprimé l'avis qu'il est possible que l'article soit utilisé dans un sens politique et moral, pour faire en sorte que soient appuyés également tous les aspects de la diversité culturelle canadienne.

L'assurance croissante des minorités ethniques et raciales aura vraisemblablement un impact sur tous les aspects de l'activité culturelle institutionnelle, et ces minorités attendront sans cesse davantage du gouvernement qu'il appuie leurs activités culturelles dans la même proportion que celles de la collectivité majoritaire.

La faible croissance économique et les changements dans les milieux de travail qui sont prévus pour le court terme vont accroître l'anxiété, laquelle, en retour, créera un milieu propice à la discrimination raciale. Ces facteurs, ainsi que le sens croissant de l'identité canadienne que manifestent les minorités identifiables, sont de nature à engendrer des confrontations et des réactions dans la population.

En dépit des problèmes à appréhender, l'avenir immédiat est prometteur. La notoriété de la politique du multiculturalisme, annoncée par le premier ministre en 1971, est de plus en plus grande, et cette politique est sans cesse davantage acceptée au Canada, de même qu'à l'étranger en ce qui concerne la réalité canadienne.

En terminant, je tiens à souligner le travail exceptionnel des fonctionnaires de la Direction du multiculturalisme, qui, malgré leur petit nombre, ont acquis une réputation enviable dans tout le pays pour leur dévouement à la cause du multiculturalisme au Canada. Je me propose de tirer le meilleur parti des rapports uniques qu'ils ont établis et qui fournissent un excellent exemple de ce que permet d'accomplir une interaction positive entre le gouvernement et certains des principaux groupes qui composent la société. Vu la détermination de vaincre les résistances basées sur les préjugés, et vu la compassion et la bonne volonté qui caractérisent la majorité des Canadiens, la Direction du multiculturalisme, qui disposera